

## COMMISSION ARBITRAGE

### REGION LIEGE

## MODIFICATION DU REGLEMENT CONCERNANT LES CRAMPES

- A partir de cette année, les crampes ne sont plus considérées comme blessure.
- Un joueur peut recevoir un traitement pour crampes seulement pendant un changement de côté ou à la fin d'un set.

### NOTE

Si un joueur a arrêté de jouer se plaignant d'une condition médicale sévère mais que le kiné et/ou le médecin détermine(nt) qu'il s'agit de crampes, le joueur doit reprendre le jeu immédiatement.

Si le joueur ne peut poursuivre le jeu à cause de crampes graves, reconnues par le kiné et/ou le médecin, le joueur doit abandonner le(s) point(s) ou jeu(x) jusqu'à atteindre un changement de côté ou la fin d'un set pour pouvoir recevoir une évaluation immédiate et un traitement si le temps le permet.

Il peut y avoir 2 traitements supplémentaires pour crampes aux changements de côté qui ne doivent pas être nécessairement consécutifs.

Si l'arbitre de chaise ou le superviseur ou le juge-arbitre détermine qu'il y a simulation de la part du joueur, celui-ci peut être pénalisé en vertu du code de conduite pour comportement anti-sportif.